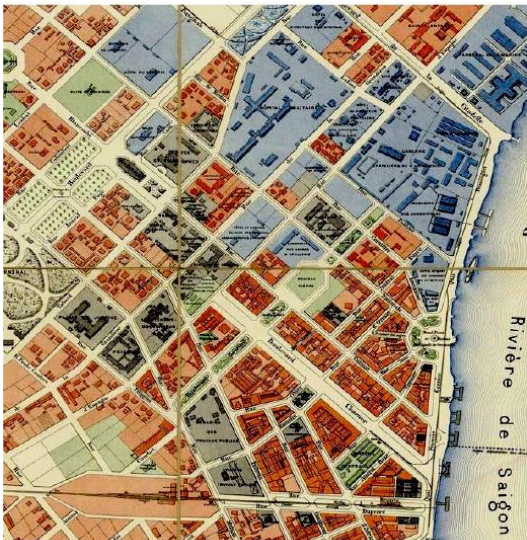


L1

Géo



UFR Géographie

DOUBLE LICENCE

Parcours

GÉOGRAPHIE & DROIT

Réussir en licence

Encadrement pédagogique du cursus de Géographie – Parcours Droit

Les étudiants de 1^{ère} année de licence de Géographie sont encadrés par une **équipe pédagogique** constituée d'enseignants-chercheurs et qui s'articule notamment autour :

- du **responsable de la Licence** : coordinateur de l'équipe, il préside les jurys de délibérations semestriels et annuels et prend les décisions relatives aux procédures administratives ou aux cas de figure exceptionnels.
- de deux **responsables de parcours** : ils assurent le suivi de la licence de Géographie parcours Droit et de la licence de Droit parcours Géographie. Ils représentent respectivement l'UFR de Géographie et l'Ecole de Droit de la Sorbonne dans les jurys de délibération mixtes spécifiques à cette formation. Conjointement, ils organisent en début d'année une réunion pour présenter aux étudiants ce cursus particulier et ses modalités de fonctionnement. Ils restent leurs interlocuteurs privilégiés pour répondre à leurs interrogations pédagogiques (questions d'orientation, conseils en matière de méthodes de travail...) et, notamment en cas de difficultés de nature pédagogique mais aussi d'ordre social ou personnel, pour les aider à contacter les services (sociaux, pédagogiques, médicaux) présents à l'Université Paris 1. Les noms et coordonnées des deux responsables - pour la Géographie - sont mentionnés à la fin de cette brochure.

Pour les aider à réussir leur 1^{ère} année de licence, les étudiants disposent par ailleurs d'un accès quotidien au **tutorat**. Les tuteurs sont eux-mêmes des étudiants de l'UFR de Géographie, inscrits en Licence 3 ou en Master, chargés d'apporter une aide méthodologique aux étudiants de 1^{ère} année. Ils assurent des permanences quotidiennes au 16^{ème} étage du Centre PMF, en **salle C 1604**. Ils ont pour principales fonctions de ré-expliciter des points particuliers des cours que les étudiants auraient mal compris, de les encadrer dans la réalisation des travaux demandés par les enseignants, de proposer des conseils pour améliorer leurs méthodes de travail. Le planning de permanence du tutorat est indiqué sur l'EPI du tutorat, accessible depuis le portail pédagogique : <http://cours.univ-paris1.fr/fixe/08-geographie> (*Nota bene* : les autres disciplines du parcours des étudiants de Géographie - histoire, économie, philosophie... - proposent également du tutorat).

Charte de l'étudiant de licence de Géographie

L'équipe pédagogique de la licence de Géographie est à la disposition des étudiants pour leur permettre une meilleure intégration au monde universitaire, une prise de contact rapide avec les différents services d'aide et d'orientation du Centre Pierre Mendès-France, et surtout le bon déroulement de leur cursus. Elle regroupe l'ensemble des enseignants intervenant dans les Cours Magistraux et les Travaux Dirigés autour du responsable de diplôme et du responsable d'année. Ce dernier assure en particulier le suivi et l'intégration des étudiants *via* des entretiens personnalisés sur leur parcours pédagogique.

Afin de faciliter sa progression, il est proposé à chaque étudiant de suivre les conseils de cette équipe pédagogique et de s'appuyer sur les tuteurs qui sont à sa disposition. Au cours de l'année, des bilans de parcours peuvent être effectués à la demande d'un étudiant ou de l'équipe pédagogique. **Lorsqu'un entretien est demandé par le responsable d'année ou le responsable de diplôme, il revêt un caractère obligatoire.** L'attitude d'un étudiant face à l'action de suivi qui lui est proposée sera prise en considération dans l'attribution d'éventuels points de jury et de mentions lors des délibérations de fin d'année.

Il est par ailleurs entendu que les étudiants s'engagent à suivre les enseignements qui leur sont proposés. **L'assiduité aux séances de Cours Magistral et de Travaux Dirigés étant obligatoire pour tous les étudiants inscrits en contrôle continu.** Toute absence doit être motivée. Il ne peut être toléré plus de trois absences motivées par semestre (sauf maladie de longue durée, grossesse ou handicap). Les étudiants s'engagent également à respecter un certain nombre de règles élémentaires de conduite, sans lesquelles l'Université ne saurait fonctionner correctement : arriver à l'heure en cours, faire le travail demandé par les enseignants, respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition.

Tout étudiant inscrit en licence de Géographie est considéré avoir pris connaissance de cette charte et en avoir accepté le contenu.

Structure de la 1^{ère} année de Licence de Géographie Parcours Droit

Comme tous les cursus universitaires, la 1^{ère} année de Licence de Géographie se déroule en **deux semestres**. Dans le cadre de l'harmonisation européenne, un semestre vaut 30 ECTS (European Credit Transfer System) : ces crédits facilitent la mobilité nationale et internationale des étudiants et les échanges entre Universités de différents pays.

Chaque semestre de la 1^{ère} année de Géographie parcours Droit est composé de **3 Blocs de compétences** intitulés : Bloc de compétences disciplinaires - Géographie, Bloc de compétences transversales et linguistiques, Bloc de compétences disciplinaires - Droit. Chaque bloc est affectée d'un coefficient spécifique proportionnel au nombre d'ECTS qu'il vaut.

Les blocs comptent chacun **plusieurs Eléments Pédagogiques (EP)**. Ceux-ci correspondent concrètement aux **matières enseignées**. Chaque matière est affectée d'un coefficient spécifique proportionnel au nombre d'ECTS qu'elle vaut. Elle est déclinée soit sous forme d'un Cours Magistral exclusivement (Cultures géographiques L1S1, certaines sciences connexes), soit en Travaux Dirigés uniquement (Cultures géographiques L1S2, Cartographie et Statistique L1S2, Introduction au Diagnostic territorial sur le terrain, *Langue*) ou bien encore dans le cadre d'un Cours Magistral articulé à des Travaux Dirigés (tous les autres cas). Les matières présentent des volumes horaires variés.

Les matières enseignées, coefficients, volumes horaires de CM et/ou de TD et crédits sont récapitulés dans le tableau ci-dessous (les coefficients et ECTS des blocs n'ont pas été reportés dans le tableau : pour chaque blocs, ils correspondent au total des coefficients et ECTS des EP qui les composent).

Maquette de la 1^{ère} année de licence de Géographie parcours Droit

Semestre 1	Coeff	Intitulé des matières enseignées	CM	TD	Total	ECTS
Bloc 1	3	Cultures géographiques 1	20	0	20	3
	3	Intro. à la géo. physique et aux enjeux environnementaux	12	26	38	4
	3	Paysages et territoires	12	26	38	4
Bloc 2	3	Cartographie et statistiques 1	6	26	32	3
	1	Langue	0	18	18	2
	2	Institutions juridictionnelles	24	0	24	4
Bloc 3	2	Introduction au droit privé	36	18	54	5
	2	Droit constitutionnel	36	18	54	5
Semestre 1			146	132	278	30
Semestre 2	Coeff	Intitulé des matières enseignées	CM	TD	Total	ECTS
Bloc 1	3	Cultures géographiques 2	0	26	26	3
	3	Fonctionnement des systèmes climatiques	12	26	38	4
	3	Sociétés et activités locales	12	26	38	4
Bloc 2	3	Cartographie et statistiques 2	0	26	26	3
	1	Langue	0	18	18	2
	2	Relations internationales	36	0	36	4
Bloc 3	2	Droit constitutionnel	36	18	54	5
	2	Droit de la famille	36	18	54	5
Semestre 2			132	158	290	30
	-	Certification numérique PIX (obligatoire)	En autonomie sur l'EPI			-
LICENCE 1			278	290	568	60

* Cours optionnel à bonus possible aux deux semestres : Activités culturelles, Sport, Langue 2

Les matières de Géographie sont décrites ci-après. Pour les matières de Droit, les étudiants se reporteront au site de l'Ecole de Droit de la Sorbonne.

Principes du fonctionnement de la double licence Géographie-Droit

La licence de Géographie parcours Droit, décrite à la page précédente, s'inscrit dans le cadre d'une double licence. De ce fait, elle **est indissociablement liée à la licence de Droit parcours Géographie**. La maquette de cette dernière, composée des mêmes matières, mais coefficientées différemment, est présentée plus bas pour information.

Le volume horaire pour chaque parcours est toujours donné pour la durée du semestre. Rapporté au nombre de semaines qui composent les semestres et l'année, **le planning hebdomadaire moyen des deux parcours cumulés (il est de la double licence) correspond à 23h d'enseignements**.

Maquette de la 1^{ère} année de licence de Droit parcours Géographie

Semestre 1	Coeff	Intitulé des matières enseignées	CM	TD	Total	ECTS
Bloc 1	4,5	Introduction au droit privé	36	18	54	5
	4,5	Droit constitutionnel	36	18	54	5
Bloc 2	3	Institutions juridictionnelles	24	0	24	4
	1	Langue	0	18	18	2
	2	Cartographie et statistiques 1	6	26	32	3
Bloc 3	1	Cultures géographiques	20	0	20	3
	1,5	Intro à la géo. physique et enjeux envt	12	26	38	4
	1,5	Paysages et territoires	12	26	38	4
Semestre 1			146	132	278	30
Semestre 2	Coeff	Intitulé des matières enseignées	CM	TD	Total	ECTS
Bloc 1	4,5	Droit constitutionnel	36	18	54	5
	4,5	Droit de la famille	36	18	54	5
Bloc 2	2	Cartographie et statistiques 2	0	26	26	3
	1	Langue	0	18	18	2
	3	Relations internationales	36	0	36	4
Bloc 3	1	Cultures géographiques 2	0	26	26	3
	1,5	Fonctionnement des systèmes climatiques	12	26	38	4
	1,5	Sociétés et activités locales	12	26	38	4
Semestre 2			132	158	290	30
	-	Certification numérique PIX (obligatoire)	En autonomie sur l'EPI			-
LICENCE 1			278	290	568	60

* Cours optionnel à bonus possible aux deux semestres : Activités culturelles, Sport, Langue 2

Le principe de **la double licence** consiste à proposer une **association spécifique de certains enseignements de chacune des deux disciplines, celles-ci comptabilisant de manière différenciée, via les coefficients, leur poids dans le calcul des moyennes semestrielles et annuelles**. L'UFR de Géographie valorise la part de ses propres matières, justifiant ainsi d'accorder le diplôme de licence de Géographie, tandis que l'Ecole de Droit de la Sorbonne accorde plus d'importance aux matières de Droit et légitime ainsi de délivrer le diplôme de licence de Droit. **Un étudiant en double licence** (sous réserve qu'il réussisse son cursus) **obtient donc deux diplômes de licence**, ce qui lui ouvre indifféremment l'accès aux Masters de chacune des disciplines concernées.

Chacune des disciplines est représentée par un volume horaire suffisamment important pour considérer qu'elle accorde un diplôme de valeur. Grâce à ce cumul disciplinaire, **un étudiant de double licence suit au total plus d'heures d'enseignements qu'un étudiant inscrit en licence de Géographie « simple » ou qu'un étudiant inscrit en licence de Droit « simple »**, mais moins que s'il avait choisi de préparer en parallèle une licence de Géographie « simple » et une licence de Droit « simple ». Par ailleurs, il ne paie qu'une fois les droits d'inscriptions.

Chaque discipline délivre son diplôme de manière autonome, sur la base de sa propre maquette, il est donc possible d'envisager qu'un étudiant valide l'une des deux licences et pas l'autre. L'échec aux deux diplômes est de fait assez rare en dehors des cas d'abandon.

Enfin, les règles de calcul pour valider les résultats des deux licences sont plus complexes, car elles renvoient à deux comptabilisations séparées. Leurs subtilités sont présentées en page 15.

Services et formations numériques

L'Environnement Numérique de Travail (ENT)

L'ENT <http://ent.univ-paris1.fr/> permet aux étudiants d'accéder à leur espace personnel de stockage, à des espaces partagés (bureau virtuel, documents en ligne), à l'annuaire des étudiants-enseignants-personnels-instances de l'Université, aux services pédagogiques (Espaces Pédagogiques Interactifs-EPI, plate-forme de formation), et de consulter leurs dates d'examens, leurs notes et résultats, leur dossier de scolarité et leur compte lecteur en bibliothèque. Un *Guide des usages du numérique* est disponible en ligne sur l'EPI.

La messagerie personnelle @etu.univ-paris1.fr

Il est essentiel d'activer la messagerie personnelle @etu.univ-paris1.fr pour se connecter aux services numériques proposés par l'Université et pour recevoir les informations envoyées par l'UFR ou les informations relatives aux sessions d'examens. L'usage de cette messagerie est systématique dans les relations avec les enseignants et l'administration.

Procédure d'activation de la messagerie @etu.univ-paris1.fr

Se connecter à l'ENT sur <http://ent.univ-paris1.fr/>

Sélectionner « activation de votre compte »

Compléter les champs avec la carte d'étudiant (login, numéro de dossier, date de naissance)

Cliquer sur « j'accepte la charte et j'active ma boîte »

Affichage de l'identifiant, du mot de passe et de l'adresse courriel

La procédure peut être refaite en cas de perte du mot de passe

L'Inscription Pédagogique numérique (IP Web)


Cette inscription pédagogique numérique est obligatoire quel que soit le mode de contrôle des connaissances choisi pour pouvoir passer les examens de tous les enseignements, lors des deux sessions. Le service IP Web permet aux étudiants de s'inscrire pédagogiquement dans les enseignements (CM et TD) après leur inscription administrative. A cette occasion, ils choisissent les groupes de Travaux Dirigés auxquels ils souhaitent être affectés. Ce service leur permet de valider leur inscription pédagogique de façon complète, de visualiser leur contrat pédagogique et de l'imprimer.

Une fois les droits administratifs réglés, les étudiants, munis de leur carte d'étudiant et du certificat délivré par le service des inscriptions administratives où figure le login, se connectent à IP Web pour procéder à leur inscription pédagogique. **Aucun accès à IP Web n'est possible tant que l'inscription (ou la réinscription) administrative n'a pas été effectuée.** Le nombre de connexions simultanées peut momentanément empêcher l'accès à IP Web.

Pour limiter le temps de connexion, il est préférable d'établir au préalable son emploi du temps. Les étudiants doivent vérifier, avec la page des horaires et le contrat pédagogique qu'il n'y a pas de chevauchement entre leurs CM et TD. Si tel est le cas, ils peuvent recommencer l'opération. Les horaires mis à jour sont disponibles sur : <http://www.univ-paris1.fr/services/coordination-des-sciences-humaines/>.

Rappels : **Le choix de l'examen terminal est dérogatoire. Les étudiants qui n'auront pas procédé à leur inscription pédagogique numérique ne pourront en aucun cas passer les examens.**

Procédure d'inscription pédagogique IP Web

Se connecter sur <http://ipweb.univ-paris1.fr/> ; Saisir le nom d'utilisateur (login ou identifiant) puis le mot de passe ; Vérifier/modifier l'adresse permanente ; Cliquer sur « continuer »
Affichage de « inscription aux éléments » et de la légende (carré orange = choix)
Vérifier que le cursus affiché correspond au choix initial (si non, contacter le secrétariat)
« Continuer » : le semestre s'affiche ; « Continuer » : la liste des groupes de TD s'affiche
Choisir un TD par matière (carré orange) (Les TD précédés du symbole  sont complets : en ce cas, choisir un autre TD en veillant aux chevauchements éventuels sur l'emploi du temps)
« Continuer » : un tableau recense les enseignements et les groupes de TD choisis
Cliquer sur « valider inscription » (En cas d'erreur d'emploi du temps, « modifier inscription »)
Cliquer sur « contrat pédagogique » pour sauvegarder et imprimer le contrat pédagogique
(Le **contrat pédagogique** doit être présenté au secrétariat pour toute modification / contestation)

La certification de compétences numériques Pix

La certification Pix est obligatoire dans le cadre de la licence de Géographie. L'épreuve doit être passée durant la 1^{ère} année, pendant les partiels de janvier (avec une seconde chance en mai). Pix est une plateforme en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques. Son objectif est la reconnaissance des compétences numériques des étudiants par l'enseignement supérieur et le monde professionnel. Elle permet à l'étudiant de **se positionner** et d'**être certifié**. Selon le cadre européen DIGCOMP, au sein de 5 grands domaines (Informations et données, Communication et collaboration, Création de contenu, Protection et sécurité, Environnement numérique), Pix évalue 16 compétences numériques, par niveaux allant de 1 à 5 (à terme 8).

> **Le positionnement** doit être réalisé en autonomie par les étudiants sur la plateforme Pix (<https://pix.fr/>) *avant* le jour de la certification. Pour passer la certification, l'étudiant doit s'être positionné sur **10 compétences minimum** (y avoir obtenu un score d'au moins 1). **Le positionnement est obligatoire** : Il définit le niveau sur lequel l'examen de certification est basé dans chacune des 10 à 16 compétences testées. La plateforme indique à la fin du test un score global (à terme sur 1024), un niveau et un score par compétence. L'étudiant a la possibilité de recommencer le test pour faire progresser son niveau jusqu'au jour de l'épreuve de certification.

> Après la définition du profil de compétences de l'étudiant par auto-positionnement en ligne, l'objectif de l'épreuve de certification est d'en vérifier l'authenticité. **La certification** se passe obligatoirement sous la forme d'une épreuve surveillée en salle informatique. Elle est organisée par le SUN (Service des Usages Numériques) qui propose des cours sur l'EPI Pix et des séances de tutorat spécifiques (1h30/semaine) au centre PMF, dont les étudiants peuvent profiter à partir de novembre au 1^{er} semestre et de mars au 2^{ème} semestre.

Le test de certification est propre à chacun. Il est défini à partir des niveaux que l'étudiant a atteints. L'examen est composé d'épreuves (questions ou défis) qui sont des variantes de celles que l'étudiant a déjà passées et réussies. Il comprend 3 questions par compétences. Si l'étudiant répond correctement à toutes les questions, il est certifié sur la base du score obtenu lors du positionnement. Il ne peut pas augmenter son score par rapport au positionnement mais en cas de mauvaises réponses, le score peut baisser.

Soyez conscient que, pour être valorisable dans un CV, la certification doit se faire au niveau 4 (ou plus) sur au moins 10 compétences. Préparez suffisamment l'épreuve en ligne pour cela.

Les Espaces Pédagogiques Interactifs (EPI)

A chaque CM et à chaque groupe de TD de la licence de Géographie est associé un EPI. Il s'agit d'un site pédagogique sur lequel le chargé d'enseignement peut placer des documents relatifs à son cours (diaporama, bibliographie...), poster des annonces à l'attention des étudiants, voire solliciter leur participation en ligne à des activités (forum, wiki, interface de rendu de devoirs...). Il est essentiel de les consulter chaque semaine. L'inscription pédagogique IP WEB aux CM et aux TD donne accès automatiquement aux EPI correspondants. Le portail <http://cours.univ-paris1.fr/fixe/08-geographie> est la meilleure porte d'entrée vers les EPI de l'UFR de Géographie.

Descriptifs des enseignements du 1^{er} semestre

1. Bloc de compétences disciplinaires – Géographie

=> 3 matières obligatoires

Cultures géographiques S1	Située au croisement de nombreuses disciplines, la géographie n'est plus aujourd'hui une simple description de la Terre. Elle permet de rendre compte des évolutions du monde en utilisant des concepts, des sources, des méthodes et des outils originaux. Elle est au centre de la culture générale et du bagage intellectuel nécessaire à toute personne intéressée par les réalités contemporaines. Dans ce cours, sont donc présentés les différents visages de l'information géographique et les méthodes qui permettent de traiter et de représenter l'information spatialisée. On explique pourquoi la géographie est une science sociale. On montre quel peut être l'apport de l'approche géographique à l'étude de quelques grandes questions contemporaines telles que l'environnement.
Paysages et territoires	Cet enseignement constitue une introduction à la géographie humaine, passant notamment par la lecture des paysages. Après deux séances introductives portant sur les concepts-clefs de "territoire" et de "paysage", le CM aborde les cas spécifiques des territoires et des paysages urbains, puis ruraux, en partant des caractéristiques paysagères majeures de ces territoires, tant dans les Nordes que dans les Suds, et en raisonnant à différentes échelles. La dernière séance est consacrée aux interrelations et influences réciproques entre nature, ville et campagne, et à la construction contemporaine de nouveaux types de paysages et de territoires, désormais plus composites, en particulier à l'échelle locale. Les TD valorisent l'échelle locale de l'analyse, et notamment la maille communale dans le contexte français. Ils insistent sur la lecture des documents de base de la géographie (en particulier la carte topographique) et, <i>via</i> la réalisation d'un dossier sur une commune choisie, ont pour objectif de faire acquérir un savoir-faire dans le domaine du diagnostic paysager et territorial au niveau local.
Introduction à la géographie physique et aux enjeux environnementaux	Cet enseignement vise à montrer l'importance des milieux naturels comme composantes des espaces et des territoires à différentes échelles. En introduction, sont mises en évidence les spécificités de la Terre par rapport aux autres planètes, caractérisée par une tectonique des plaques, une atmosphère, une masse océanique, une biosphère et une espèce humaine au rôle déterminant. Le corps du cours adopte une approche résolument géographique : description des paysages et explications de leur mise en place ; les facteurs explicatifs permettent d'aborder quelques notions de géologie mais aussi de géomorphologie, de climatologie, de biogéographie et les actions humaines. Le CM aborde ces questions aux échelles globales, celles de la planète, même si des exemples régionaux sont donnés pour aider à la compréhension. Les TD sont l'occasion d'analyser des cas plus précis à une échelle plus fine, à l'aide de documents.

2. Bloc de compétences transversales et linguistiques

=> 3 matières obligatoires

- Dont 1 matière de Droit : Institutions juridictionnelles (voir le site Internet de l'Ecole de Droit de la Sorbonne)

Cartographie et statistique S1

Cartographie et statistique S1

Ces TD visent à l'acquisition des méthodes indispensables à la lecture, au traitement et à la représentation de l'information géographique numérique, sous la forme la plus simple d'une distribution statistique. En cela, ils constituent une initiation à la statistique descriptive univariée (valeurs centrales, dispersion, discrétisation) et à la cartographie thématique (cartes en cercles proportionnels et cartes choroplèthes). Les méthodes sont mises en œuvre au moyen du tableur Excel et du logiciel de cartographie automatique Magrit. Outre la pratique des outils, l'accent est mis en TD sur l'interprétation des résultats.

Langue

Le Département des Langues dispense les enseignements de langues. Les étudiants de géographie peuvent choisir entre les langues suivantes : Allemand – Anglais – Arabe – Chinois – Espagnol – Français Langue Etrangère – Italien – Japonais – Portugais – Russe. Ils décident en toute responsabilité du niveau de langue qu'ils souhaitent suivre : pour les aider à faire leur choix, ce département propose un test de niveau auto-corrigé. Les enseignements de langue ont lieu dans les locaux du Centre PMF.
<http://www.pantheonsorbonne.fr/ufr/ddl/>.

3. Bloc de compétences disciplinaires - Droit

=> 2 matières obligatoires

- Introduction au droit privé et Droit constitutionnel (voir le site Internet de l'Ecole de Droit de la Sorbonne)

Descriptifs des enseignements du 2nd semestre

1. Bloc de compétences disciplinaires – Géographie

=> 3 matières obligatoires

Cultures géographiques S2 Au second semestre, cet enseignement offre une première approche de quelques grandes thématiques couvertes par la géographie : risques ; frontières et géopolitique ; question d'environnement, d'échelles et d'acteurs ; représentation cartographique et imaginaire. Chacune de ces thématiques est abordée au travers d'un recueil d'articles qui donnent lieu à différentes formes de valorisation et d'exercices : exposé oral ; synthèse brève ; réalisation de cartes et de diatopes... En complément, tout au long du semestre, les étudiants travaillent sur un dossier personnel portant sur une problématique de leur choix. Ce dossier aborde une question d'actualité et nécessite de rédiger un développement structuré qui s'appuie sur une sélection d'articles scientifiques et de presse.

Sociétés et activités locales Ce cours prolonge l'enseignement *Paysages et territoires* du 1er semestre. Il aborde, toujours dans le contexte français, l'étude des territoires, en élargissant les sources d'information aux données démographiques, sociales et économiques. Le CM aborde les dynamiques démographiques, et notamment migratoires, de l'espace français, les transformations touchant aux villes (métropolisation, périurbanisation), les formes de division sociale des espaces et les mutations du système productif, en insistant sur le secteur industriel. Les TD déclinent, à travers de nombreux exemples de communes françaises, l'étude de ces transformations spatiales, tant urbaines que rurales. En utilisant les données fournies par l'INSEE et d'autres sources d'information diversifiées, les étudiants réalisent sur une commune choisie un dossier privilégiant l'analyse sociale et économique pour rendre compte des enjeux d'aménagement et de développement local.

Fonctionnement des systèmes climatiques L'enseignement de climatologie vise à comprendre les grands mécanismes qui expliquent la répartition et la dynamique des climats : bilan radiatif, circulation atmosphérique... L'approche choisie est résolument multi-scalaire, traitant aussi bien des mécanismes planétaires que des climats locaux, voire des microclimats. L'objectif est de mieux comprendre les grands enjeux actuels pour les sociétés : réchauffement climatique, risques climatiques, potentialités.

Le CM s'appuie sur des TD dans lesquels sont étudiés :

- les documents de base de la climatologie (bulletin météorologique, cartes climatiques, diagrammes),
- des exemples précis de situations climatiques ayant des impacts forts sur les sociétés : sécheresse, aridification, tempêtes...

2. Bloc de compétences transversales et linguistiques

=> 3 matières obligatoires

- Dont 1 matière de Droit : Relations internationales (voir le site Internet de l'Ecole de Droit de la Sorbonne)

Cartographie et statistique S2

Ces TD renforcent les acquis du 1^{er} semestre, en mettant l'accent sur l'approche comparative (comparaison des positions et dispersions statistiques, discrétisation aboutissant à des cartes comparables) et sur la réalisation de résumés graphiques de l'information statistique (diagrammes, histogrammes, courbes de concentration ; carte typologique). L'essentiel des données traitées portent sur l'Union européenne ; les étudiants critiquent une mauvaise carte de presse et réalisent une collection de cartes comparables en remplacement ; ils créent, mettent en page et commentent une planche cartographique sur un thème de leur choix à partir des données Eurostat ; ils traitent une base de données collectées en TD concernant leurs propres mobilités en France et en Europe, dont ils tirent graphiques et cartes. Les méthodes sont mises en œuvre au moyen du tableur Excel (Graphiques, mises en forme conditionnelles, fusion de fichiers, tableaux croisés dynamiques), du logiciel de cartographie automatique Magrit, et du logiciel de dessin vectoriel Inkscape.

Langue

Le Département des Langues dispense les enseignements de langues. Les étudiants de géographie peuvent choisir entre les langues suivantes : Allemand – Anglais – Arabe – Chinois – Espagnol – Français Langue Etrangère – Italien – Japonais – Portugais – Russe. Ils décident en toute responsabilité du niveau de langue qu'ils souhaitent suivre : pour les aider à faire leur choix, ce département propose un test de niveau auto-corrigé. Les enseignements de langue ont lieu dans les locaux du Centre PMF.
<http://www.pantheonsorbonne.fr/ufr/ddl/>

3. Bloc de compétences disciplinaires – Droit

=> 2 matières obligatoires

- Droit constitutionnel et Droit de la famille (voir le site Internet de l'Ecole de Droit de la Sorbonne)

De l'inscription à la validation de l'année

Les inscriptions

L'**inscription administrative**, effectuée entre juillet et septembre, est valable pour l'ensemble de l'année universitaire. Grâce à l'acquiescement des droits d'inscription, elle ouvre l'accès aux différents services de l'Université. Elle se matérialise par l'**obtention de la carte d'étudiant**.

L'**inscription pédagogique** complète l'inscription administrative. D'une part, elle permet aux étudiants de choisir, sous conditions, le **mode de contrôle des connaissances**, c'est-à-dire les modalités d'évaluation de la licence, soit en **contrôle continu** (CC) soit en **examen terminal** seul (ET). D'autre part, elle correspond aussi au moment où les étudiants choisissent les matières et les groupes de Travaux Dirigés auxquels ils veulent assister. Concrètement, elle se traduit par la **constitution de l'emploi du temps** hebdomadaire.

L'inscription pédagogique pour les deux semestres se fait par voie informatique (IP Web).

La **session de connexion IP Web pour le 1^{er} semestre** est ouverte **début septembre** et **pour le 2nd semestre en novembre** (voir la procédure en page 5).

Règles des modes de contrôle des connaissances

Les modes de contrôle des connaissances correspondent aux deux façons d'évaluer les connaissances dispensées dans les différentes matières. Le choix du mode de contrôle est réglementé : **le contrôle continu est le mode habituel de contrôle ; l'examen terminal est dérogatoire, il n'est accepté qu'après accord du responsable d'année et sur présentation de justificatifs**. Il est possible d'être inscrit en contrôle continu dans la majorité des matières, et en examen terminal seulement pour certaines d'entre elles. **Certains enseignements doivent obligatoirement être suivis en contrôle continu.**

Dans le cadre du contrôle continu des connaissances, les étudiants sont évalués tout au long de chaque semestre par des exercices réalisés en TD. En conséquence, l'inscription en TD est nécessaire et **l'assiduité aux Travaux Dirigés est obligatoire**. En cas d'absence aux trois premières séances d'un TD, l'inscription sera annulée par l'enseignant. Au-delà de trois absences motivées par semestre, l'étudiant ne pourra être noté et sera indiqué défaillant par l'enseignant en fin de semestre. La validation de la matière, et donc du diplôme, sera impossible. Ces règles ne sont pas applicables en cas de maladie de longue durée, de grossesse ou de handicap.

Le mode de contrôle par examen terminal seul est réservé aux étudiants salariés (sur présentation du contrat de travail spécifiant leurs heures et jours de travail) **ou aux étudiants qui suivent un autre cursus en parallèle** (avec impossibilité de présence du fait d'un chevauchement de TD). Si l'inscription en examen terminal est acceptée, il n'y a pas d'inscription en TD, ni d'obligation de présence en cours, mais l'étudiant doit néanmoins s'inscrire pédagogiquement et choisir les matières des deux semestres.

Après l'inscription pédagogique, un changement du mode de contrôle des connaissances peut être sollicité par l'étudiant qui le souhaite durant les deux premières semaines de chaque semestre uniquement. Passés ces délais, aucune modification ne sera effectuée.

NB : Un étudiant défaillant au contrôle continu du fait d'absences répétées ne peut en aucun cas passer en examen terminal.

Règles de constitution de l'emploi du temps

Les étudiants inscrits en contrôle continu font eux-mêmes leur emploi du temps. Il est composé, pour les matières choisies, des plages horaires des Cours Magistraux et de celles des groupes de Travaux Dirigés. L'emploi du temps est constitué **en septembre pour le 1^{er} semestre et en novembre pour le 2nd semestre**.

Pour faire l'emploi du temps, il est nécessaire de s'appuyer sur la maquette des enseignements de l'année (présentée en page 3). Avant la validation de l'emploi du temps par voie informatique, il est recommandé de le réaliser sous format papier, en s'aidant de la fiche des horaires distribuée lors de la réunion de pré-rentree, qui indique les heures de CM et les créneaux de TD de toutes les matières. Il est

par ailleurs vivement conseillé d'étaler les plages horaires sur l'ensemble des heures et des jours disponibles, pour profiter des permanences de tutorat et permettre des moments de travail en bibliothèque, seul ou en groupe.

Après l'inscription pédagogique, l'emploi du temps choisi ne peut être modifié que sur présentation d'un justificatif, soit pour une indisponibilité liée à une activité professionnelle (les étudiants salariés doivent alors présenter leur contrat de travail spécifiant leurs heures et jours de travail), soit pour une impossibilité de présence du fait d'un chevauchement de TD. Ces changements ne sont possibles que sous réserve des places disponibles dans les groupes de TD souhaités. Tout changement de matière ou de TD doit être validé par le secrétariat et signalé aux enseignants concernés, et doit impérativement intervenir **durant les deux premières semaines de chaque semestre. Passés ces délais, aucune modification ne sera effectuée.**

Les modalités d'évaluation

Organisation des épreuves d'évaluation

Pour la majorité des étudiants, inscrits en **contrôle continu** des connaissances, l'évaluation des différentes matières se déroule, au cours de chaque semestre, **en deux temps. Des épreuves d'évaluation sont organisées dans le cadre des TD tout au long du semestre.** Elles sont décidées par l'enseignant en charge du TD, sont de nature diverse (orale : exposés par exemple, ou écrite : exercices en salle, dossiers à rendre...) et en nombre variable. **Un examen semestriel (dit « partiel ») est organisé en fin de semestre** pendant la session d'examens, sous forme écrite et/ou orale. Dans ce cas, la note de partiel correspond à la moitié de la note de la matière concernée, les notes obtenues en TD comptent pour l'autre moitié.

Toutefois, il est rappelé que certaines matières sont évaluées exclusivement dans le cadre des TD (par exemple l'enseignement de *Langue* ou de *Diagnostic territorial*), d'autres sont évaluées exclusivement dans le cadre de l'examen semestriel (par exemple *Cultures géographiques* au 1^{er} semestre).

Pour les étudiants inscrits en **examen terminal**, l'évaluation des connaissances se fait sur la base des bibliographies correspondant à chaque matière et sur les contenus des CM et des TD. **Un examen unique pour chaque matière est organisé en fin de semestre** pendant la session d'examens, il peut correspondre à une épreuve écrite et/ou orale.

Environ un mois avant chaque session, **les dates des examens semestriels pour chaque matière concernée sont envoyées aux étudiants sur leur courriel @etu.univ-paris1.fr ; ce courriel tient lieu de convocation.** Aucune convocation ne sera envoyée par voie postale.

Calendrier de l'année universitaire et des sessions d'examens semestriels

Rentrée universitaire : lundi 16 septembre 2019

1^{er} semestre (13 semaines) : du lundi 16 septembre au samedi 21 décembre 2019

1^{ère} session d'examens du 1^{er} semestre : du lundi 6 janvier au samedi 18 janvier 2020

2nd semestre (12 semaines) : du lundi 20 janvier au lundi 27 avril 2020

1^{ère} session d'examens du 2nd semestre : du lundi 4 mai au lundi 18 mai 2020

En cas d'échec ou d'absence à ces premières sessions d'examens :

2^{ème} session d'examens pour les 2 semestres : du vendredi 12 juin au mercredi 1^{er} juillet 2020

Vacances universitaires

Toussaint : du samedi 26 octobre 2019 au soir au lundi 4 novembre 2019 au matin

Noël : du samedi 21 décembre 2019 au soir au lundi 6 janvier 2020 au matin

Printemps : du samedi 15 février 2020 au soir au lundi 24 février 2020 au matin

Pâques : du samedi 4 avril 2020 au soir au mardi 14 avril 2020 au matin

Réglementation des examens semestriels

La plupart des examens se tiennent dans les amphithéâtres au rez-de-chaussée du Centre PMF. La durée de chaque examen est spécifique à la matière concernée et décidée par l'équipe pédagogique. Les étudiants sont informés de la durée des épreuves par les enseignants. **Les étudiants doivent se présenter un quart d'heure avant le début de l'épreuve et être munis de leur carte d'étudiant** de l'Université Paris 1, et doivent respecter la place qui leur a été attribuée (la liste est affichée à l'entrée de l'amphithéâtre). **Ils doivent obligatoirement émarger avant de rendre leur copie d'examen.** Les sorties en cours d'épreuve ne sont autorisées qu'une heure après le début de l'examen. D'autres dispositions peuvent être mises en place par les enseignants : elles devront être respectées au même titre que celles indiquées ci-dessus. Les étudiants en situation de handicap, permanente ou temporaire, peuvent bénéficier de 30% de temps supplémentaire pour mener à bien leurs examens. Ils doivent pour cela contacter le Service de Médecine Préventive, 8^{ème} étage, 01-44-07-89-50, siumpps@univ-paris1.fr, se signaler au secrétariat, et informer leur responsable d'année.

Bonifications

Les étudiants ont la possibilité d'obtenir des points supplémentaires en pratiquant des activités culturelles ou sportives. Les notes obtenues dans ces activités dites « à bonus » ne peuvent en aucun cas les pénaliser. **Les points de bonus sont affectés directement à la moyenne finale de chaque semestre** ; ils n'interviennent pas dans le calcul de cette moyenne mais s'y ajoutent **dans la limite d'une majoration maximale de 0,5/20.**

L'inscription pédagogique à un sport se fait sur <https://ent.univ-paris1.fr/reservasport>. (informations accessibles au bureau C 0801, ouvert tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 16h, ou sur le site sur <http://uefaps.univ-paris1.fr/> Attention : les sports sont pratiqués dans des locaux qui peuvent être éloignés du Centre PMF.)

L'inscription à une activité culturelle (théâtre ou musique) s'effectue auprès du Service de la Vie étudiante, 12 place du Panthéon (informations sur <http://www.pantheonsorbonne.fr/etudiant>)

Calcul des résultats des évaluations

A la fin de chaque session d'examens, les notes finales de chaque matière sont saisies dans le logiciel APOGEE qui calcule les moyennes semestrielles et annuelles selon les coefficients des matières et des bloc en intégrant des règles strictes de compensation. La compensation correspond à un mode de calcul de la moyenne générale de l'année, tenant compte des coefficients, où des moyennes inférieures à 10/20 sont compensées par des moyennes supérieures à 10/20. **Il y a trois niveaux hiérarchisés de compensation**, intra-bloc, inter-blocs et inter-semestres (voir l'encadré page suivante).

Il n'existe pas de note ni de moyenne éliminatoire, que ce soit pour les matières, les blocs ou les semestres. En revanche, **l'absence totale ou partielle de note pour une matière donnée implique la mention « défaillant »** pour la matière concernée, donc pour le bloc auquel elle appartient, donc pour le semestre dont elle dépend, et donc pour l'année ; **elle empêche de ce fait toute compensation, à quelque niveau que ce soit, et donc l'obtention du diplôme.**

Validation des résultats des évaluations

Les résultats sont validés à la fin de chaque session d'examens par un jury mixte composé des responsables de parcours. Seuls les résultats validés après la délibération de ce jury ont une valeur officielle.

Tout jury est souverain ; il est donc libre d'attribuer - ou pas - des points supplémentaires de façon exceptionnelle. Ces points de jury peuvent être affectés à la moyenne générale de l'année, ou à la moyenne d'un semestre, ou à la moyenne d'un bloc, ce qui permet aux moyennes retenues d'être portées à 10/20. Ces points peuvent aussi être affectés à une moyenne annuelle supérieure à 10/20 pour attribuer une mention.

Les résultats peuvent être consultés à la fin de chaque session, pendant une période donnée, sur <http://resultat.univ-paris1.fr/>. Toutefois, ces résultats n'ont pas de valeur officielle. **Les résultats officiels, validés par le jury, apparaissent sur le relevé de notes.** Seul document officiel, il est **délivré par le secrétariat** de Géographie où les étudiants doivent venir le retirer ; aucun envoi de relevé de notes ne sera effectué. **Les étudiants en double licence obtiennent deux relevés de notes distincts.** Il leur appartient de vérifier que tous les éléments qu'ils pensent avoir obtenus sont mentionnés sur leur relevé de notes : **en cas d'erreur ou d'omission, le délai de recours est de deux mois.** Ils doivent en aviser le secrétariat et leur responsable d'année.

Règles de la compensation

La compensation intra-bloc

Au sein d'un bloc de compétences, les matières coefficientées se compensent entre elles. Par exemple, pour un bloc composé de deux matières chacune de coefficient 0,5, une note de 08/20 à l'une des deux matières est compensée par une note de 12/20 à l'autre ; la moyenne coefficientée du bloc s'établit alors à 10/20 et le bloc est donc validé. En ce cas, la matière avec la note de 08/20 ne devra pas (et ne pourra pas) être repassée en 2nde session.

Quand elles sont supérieures ou égales à 10/20, les notes des différentes matières sont toujours capitalisées d'une session à l'autre et d'une année à l'autre. En revanche, **les matières avec une note inférieure à 10/20 et qui n'ont pas été compensées doivent obligatoirement être repassées en 2nde session (« seconde chance »).** **Une absence totale de note pour une matière donnée implique la mention « défaillant » et empêche toute compensation** pour le calcul de la moyenne coefficientée du bloc qui apparaît lui-même avec la mention « défaillant ».

La compensation inter-blocs

Au sein d'un semestre, les blocs coefficientés se compensent entre eux. Par exemple, pour un semestre composé de quatre blocs coefficientés, les moyennes de 10/20 au bloc 1 (coeff. 1,5), 12/20 au bloc 2 (coeff. 0,8), 10/20 au bloc 3 (coeff. 0,3) et 06/20 au bloc 4 (coeff. 0,4) permettent d'établir la moyenne du semestre à 10/20 : le semestre est donc validé. En ce cas, aucune des matières composant le bloc 4 ne devra être repassée en 2^{ème} session, quelles que soient les notes des matières en question.

Quand elles sont supérieures ou égales à 10/20, les moyennes des différents blocs sont toujours capitalisées d'une session à l'autre et d'une année à l'autre. En revanche, **les blocs d'une moyenne inférieure à 10/20 et qui n'ont pas été compensés nécessitent de repasser obligatoirement en 2^{ème} session les matières qui les composent et dont la note est inférieure à 10/20.** **Un bloc avec la mention « défaillant »** (en raison d'une absence totale de note à l'une des matières qui la composent) **empêche toute compensation** pour le calcul de la moyenne du semestre, alors mentionné « défaillant ».

La compensation inter-semestres

Au sein d'une année, les deux semestres se compensent entre eux. La moyenne générale de l'année correspond à la moyenne arithmétique des deux moyennes semestrielles **pour une même année de formation, même si l'année universitaire n'est pas la même.** Par exemple, pour une moyenne de 09,5/20 au 1^{er} semestre et de 10,5/20 au 2nd semestre, la moyenne générale de l'année est de 10/20 et l'année est donc validée. En ce cas, aucune des matières et blocs composant le 1^{er} semestre ne devra être repassée en 2nde session.

Quand elles sont supérieures ou égales à 10/20, les moyennes semestrielles sont toujours capitalisées d'une session à l'autre et d'une année à l'autre. En revanche, **un semestre d'une moyenne inférieure à 10/20 et qui n'a pas été compensé nécessite de repasser obligatoirement en 2nde session les matières des blocs non validés dont la note est inférieure à 10/20.** **Un semestre avec la mention « défaillant »** (du fait d'une absence de note à l'une des matières et blocs le constituant) **empêche toute compensation** pour le calcul de la moyenne de l'année qui apparaît avec la mention « défaillant ».

Le maintien de la meilleure des deux notes de session

La note conservée dans chaque matière à l'issue de la 2nde session d'exams correspond à la meilleure des deux notes obtenues en 1^{ère} et en 2nde session (sans prise en compte du contrôle continu pour la 2nde session). Attention : Ce principe ne s'applique que si l'étudiant se présente à la 2nde session. En cas d'absence à la 2nde session, la note de 1^{ère} session ne peut être conservée ; la mention « défaillant » apparaît sur la matière, l'UE, le semestre et l'année. Les compensations sont empêchées et l'année ne peut être validée.

La validation de la 1^{ère} année et l'inscription en 2^{ème} année

Rappel sur le format du diplôme de licence

Le cycle de licence comporte trois années. Les deux premières années sont validées par un diplôme intermédiaire, le DEUG (Diplôme d'Etudes Universitaires Générales). La 3^{ème} année est validée par le diplôme de Licence. **Aucun passage en 3^{ème} année de licence n'est possible tant que la L1 n'a pas été validée.** De plus, **dans le cas des doubles licences**, quel que soient le parcours et l'année, **tout redoublement est soumis à une procédure dérogatoire.**

Validation de l'année de double licence Géographie-Droit

Si L1 est validée, les étudiants ont accès de droit à la L2 de la même formation. Le passage en 2^{ème} année restant un choix, **ils doivent se réinscrire eux-mêmes pour l'année universitaire suivante**, par voie informatique, en se connectant avec leur code personnel sur <http://reins.univ-paris1.fr/>.

Si aucun des deux semestres de L1 n'est validé dans l'un des deux parcours à la fin de la 2^{ème} session d'examen, **les étudiants sont dits « ajournés » ; s'ils sont autorisés redoubler, ils doivent se réinscrire eux-mêmes à une nouvelle 1^{ère} année pour l'année universitaire suivante**, par voie informatique, en se connectant avec leur code personnel sur <http://reins.univ-paris1.fr/>. (Une commission, composée des responsables de diplôme et de parcours, décide des dérogations qui seront attribuées et peut auditionner les étudiants concernés).

Si un seul des deux semestres de L1 est validé dans chacun des parcours à la fin de la 2^{ème} session d'examen, **les étudiants ont la possibilité d'intégrer la L2 de la même formation tout en reprenant les matières non validées de L1.** Les étudiants en double licence peuvent être dans cette situation dans l'un et/ou l'autre parcours. Le passage en 2^{ème} année restant un choix, **ils doivent se réinscrire eux-mêmes à une nouvelle 1^{ère} année ET en 2^{ème} année pour l'année universitaire suivante**, par voie informatique, en se connectant avec leur code personnel sur <http://reins.univ-paris1.fr/>. Les étudiants ainsi inscrits sont par ailleurs tenus de **signaler impérativement leur situation au secrétariat.** Bien qu'ils soient inscrits en 2^{ème} année, **la validation du ou des semestre(s) manquant(s) de 1^{ère} année doit être leur priorité, aucun passage en 3^{ème} année de licence n'étant possible tant que la L1 n'a pas été validée.**

Réorientation

Tout étudiant peut demander une réorientation vers une autre formation à l'issue du 1^{er} semestre de licence. Dans chaque formation sollicitée, une commission de réorientation, composée des responsables de diplôme et d'année, du responsable administratif, d'un représentant du SCUIO, de représentants des étudiants, examine les demandes d'entrée et se prononce sur les matières pouvant être validées et sur les obligations d'études dans le cadre du nouveau cursus. L'étudiant souhaitant se réorienter doit demander un dossier au secrétariat de géographie dès le mois de novembre, la commission se réunissant en décembre.

Les étudiants de double licence géographie-droit peuvent demander leur réorientation en licence de géographie pour le 2nd semestre ; dans ce cas c'est la commission de réorientation de géographie qui statuera sur leur demande. Ces étudiants seront alors inscrits rétroactivement dans la formation demandée. Si le semestre n'est pas validé, ils devront passer en 2^{ème} session les matières non compensées et les matières de la formation qu'ils n'ont pas suivies. Ils ont également la possibilité de faire une demande de réorientation vers la licence de droit. En ce cas, c'est la commission de l'Ecole de Droit qui prendra la décision. **Les étudiants qui souhaitent se réorienter en fin de S1 sont tenus d'en aviser au préalable leurs responsables de parcours.**

En fin de L1 de double licence, des réorientations sont également possibles. Pour les étudiants en double licence géographie-droit, la réorientation en 2^{ème} année de licence de géographie est acquise par simple validation de la 1^{ère} année de géographie-parcours Droit. Si tel n'est pas le cas, ils devront redoubler les matières non compensées. Les étudiants pourront également se réorienter en licence de Droit. **Dans tous les cas, les étudiants qui souhaitent se réorienter en fin de 1^{ère} année sont tenus d'en aviser au préalable leurs responsables de parcours et de déposer un dossier de candidature en juin pour la formation sollicitée.**

Faire un stage professionnel durant son année de licence

Le stage est une mise en situation professionnelle temporaire, en rapport avec la formation universitaire suivie et assorti d'une gratification financière (sauf stage d'observation de moins de deux mois).

Durant la licence, les stages sont possibles mais facultatifs ; ils ne rapportent pas d'ECTS et ne contribuent pas à la validation du cursus. Ils sont néanmoins très positifs, car ils sont l'occasion de mettre en pratique des connaissances acquises lors de la formation et d'acquérir des compétences professionnelles valorisables lors d'une recherche ultérieure d'emploi.

Le stage doit être organisé avec l'accord de l'équipe pédagogique, en relation avec le cursus suivi. Il peut s'effectuer dans tout type d'organisme d'accueil, en France ou à l'étranger : entreprise, association, administration, collectivité territoriale, hôpital, ONG, assemblée parlementaire, assemblée consultative, auto-entrepreneur, artisan, profession libérale, structure en création, etc. Il doit se dérouler durant le cursus de formation, c'est-à-dire de la date d'inscription administrative jusqu'à la tenue du jury du diplôme (qui a généralement lieu vers la mi-juillet). Il peut être effectué en continu ou en discontinu, à temps complet ou à temps partiel, tant qu'il reste compatible avec l'assiduité aux cours et examens et avec le travail personnel nécessaire à la réussite des études.

Un projet de stage se prépare plusieurs mois à l'avance. L'étudiant peut bénéficier de l'assistance du SCIUO de l'Université, mais il doit trouver le stage par lui-même. Une fois le stage trouvé, l'étudiant doit :

- télécharger la convention de stage, fournie par l'université, sur l'ENT (application Pstage)
- faire signer cette convention de stage à l'organisme d'accueil (direction de l'organisme et tuteur de stage) en trois exemplaires.
- remettre ces trois conventions signées, assorties des pièces nécessaires (lettre de motivation et attestation d'assurance responsabilité civile), au secrétariat de l'université (pour signature du responsable d'année ou de parcours et de la direction de l'UFR). La collecte des signatures prend environ un mois, via le courrier interne de l'université.
- à la demande du secrétariat, venir retirer enfin deux des exemplaires, celui qui lui revient et celui qui est destiné à l'organisme d'accueil (l'université garde le troisième exemplaire).

Alors seulement le stage peut commencer ; Attention au fait qu'aucune convention ne sera signée par la direction de l'UFR postérieurement à la date de début du stage. Sans la signature de la direction de l'UFR, la convention n'est pas valable. (Un étudiant devant obtenir la signature de sa convention dans l'urgence doit s'adresser à son responsable d'année ; il est envisageable qu'il fasse lui-même les différents déplacements nécessaires à la collecte des signatures plutôt que de s'en remettre au courrier interne)

Au terme du stage, le stagiaire doit remettre à son responsable d'année ou de parcours un court rapport de stage (deux pages en L1L2), un document d'évaluation de la qualité de l'accueil dont il a bénéficié au sein de l'organisme (une page) et une copie de l'attestation de stage fournie par l'organisme d'accueil.

La vie universitaire

L'Université ne se résume pas à la sphère des enseignements et à l'obtention de diplômes. C'est aussi un lieu de vie et d'échanges. De nombreuses institutions et organisations situées dans les locaux du Centre PMF proposent ainsi des services qui encadrent la vie des étudiants, favorisent leur intégration, leur viennent en aide ou leur ouvrent de nouvelles perspectives.

L'architecture du Centre PMF comporte 3 tours (harmonieusement nommées A, B et C) desservies par 3 séries d'ascenseurs permettant d'accéder à des niveaux d'étages spécifiques :

Ascenseurs verts : du 4^{ème} au 9^{ème} étage (pour les tours A-B-C)

Ascenseurs jaunes : du 9^{ème} au 16^{ème} étage (pour les tours B-C)

Ascenseurs rouges : du 16^{ème} au 22^{ème} étage (pour la tour C)

Des correspondances entre les niveaux sont possibles aux 9^{ème} et 16^{ème} étages.

*La numérotation des innombrables bureaux et salles suit une implacable logique : une lettre pour la tour, suivie de quatre chiffres, les deux premiers pour le numéro de l'étage, les deux autres pour le numéro de la salle elle-même : par exemple **C 12 01** = tour **C** – **12^{ème}** étage – salle **01**.*

Les lieux de travail

En plus des locaux destinés aux enseignements (amphithéâtres du rez-de-chaussée pour les CM, notés par les lettres H, I, J, K, L, N ; salles du 12^{ème} - tour C dévolues aux TD de Géographie ; et salle informatique C 0705), les étudiants géographes peuvent travailler à la bibliothèque située au 5^e étage.

Bibliothèque - Service commun de la documentation

La bibliothèque du **5^{ème} étage** est **accessible** à tous les étudiants disposant d'une inscription administrative à l'Université Paris 1. En dehors des vacances universitaires, elle est ouverte **du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 13h de septembre à juin**. En juillet, les horaires sont réduits de 9h à 18h30 du lundi au vendredi.

Elle présente de **vastes collections** correspondant aux disciplines enseignées au Centre PMF et offre des **services variés** : salles de lecture, service de prêt à domicile, photocopieurs en libre service, tutorat documentaire, formations à la méthodologie documentaire et un catalogue accessible sur <http://catalogue.univ-paris1.fr/>.

La bibliothèque comprend en particulier un espace géographie au 5^{ème} étage. Il permet d'accéder à de nombreux manuels de géographie, des atlas et une **collection de 14 000 cartes** de tous types (topographiques, géologiques...) et à différentes échelles (1/25 000, 1/50 000, 1/100 000), principalement de France mais aussi d'autres régions du monde. Tous ces documents sont utilisés dans le cadre des TD de géographie et sont un des supports majeurs pour les travaux demandés par les enseignants dans le cadre des évaluations.

La bibliothèque propose enfin une **documentation électronique** : de nombreux postes d'accès aux ressources électroniques y sont disponibles, avec possibilité d'imprimer des documents ou de les copier sur clé USB. Les étudiants peuvent s'adresser aux bureaux de renseignements pour les recherches et informations complémentaires ou consulter le site <http://bib.univ-paris1.fr/>. Le catalogue de la bibliothèque oriente également vers de nombreux ouvrages numériques accessibles en ligne aux étudiants de l'université.

Salles des travail

Une salle de travail est disponible en B7.06.

La bibliothèque Pierre Mendès-France (5^e étage) met à disposition des étudiants 4 salles de travail en groupe pouvant accueillir de 3 à 5 personnes. Elles sont ouvertes aux horaires de la bibliothèque et sont accessibles sur réservation (à tous les postes de renseignement de la bibliothèque) dans la limite de 2h par jour et par groupe.

Des salles informatiques, libres d'accès pour tous les étudiants munis de leur carte, sont ouvertes : salles C4.04 et B14.03, du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30.

Les services universitaires

Service de la vie étudiante

Ce service général propose des informations pédagogiques, sociales, associatives et culturelles et oriente les étudiants vers les services correspondant à leurs demandes.

Centre PMF, bureaux B1103, du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h

Tél. : 01-44-07-86-30 ; courriel : sve@univ-paris1.fr

<http://www.pantheonsorbonne.fr/etudiant/>

CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires)

Ce service est chargé principalement de l'aide sociale, de l'accueil des étudiants étrangers, du logement étudiant, de la restauration universitaire et de la vie culturelle étudiante.

Pôle Bourses du Centre PMF, bureau B 11.01, du lundi au vendredi de 9h30 à 12H et de 14h à 16h.

Tél. : 01-44-07-88-33 ; courriel : bourses@univ-paris1.fr

<http://www.crous-paris.fr>

SCUIO (Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation)

Ce service accueille les étudiants pour les aider à élaborer leur projet de formation. Il met à leur disposition, en libre accès, une documentation présentant les formations, les métiers, l'insertion professionnelle et la vie étudiante.

Centre PMF, bureau C 0901, du mardi au vendredi de 9h30 à 17h

Tél. : 01-44-07-88-56, du lundi au vendredi de 14h à 17h ; courriel : scuio@univ-paris1.fr

<https://www.pantheonsorbonne.fr/formations/sorienter>

Département des langues (DDL)

Ce service dispense les enseignements de langues. Il permet aux étudiants de s'autoévaluer grâce à un test de niveau autocorrigé qui les aide à choisir le niveau de langue adéquat.

Centre PMF bureau A 0702, ouvert du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30

Tél. : 01 44 07 85 88

<http://www.pantheonsorbonne.fr/ufr/ddl>

UEFAPS (Unité d'Enseignement et de Formation des Activités Physiques et Sportives)

Le service des sports propose une grande variété d'activités physiques et sportives relevant de domaines variés : activités aquatiques – activités physiques artistiques – sports de combat – sports de raquette – sports collectifs – activités physiques de pleine nature – activités physiques d'entretien et de développement de la personne. Pour choisir une activité, les étudiants doivent suivre la procédure indiquée sur le site, via l'application RESERVASPORT. Les étudiants athlètes de haut niveau (AHN) et les étudiants pratiquant en club (EPC) sont invités à prendre contact avec le service des sports.

Centre PMF, bureau C 0801, ouvert tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 16h

Tél. : 01-44-07-88-96 ; 01-44-07-88-98 ; courriel : uefaps@univ-paris1.fr

<http://uefaps.univ-paris1.fr/> ; inscription : <http://ent.univ-paris1.fr/reservasport/>

Service de santé

Le service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS) comprend quatre médecins, deux psychologues et deux infirmières à l'écoute des étudiants. Il est notamment chargé des dossiers de demande de « tiers temps » pour raison médicale déposés par les étudiants.

Centre PMF, 8^{ème} étage, du lundi au vendredi de 9h à 17h

Tél. siumpss : 01-44-07-89-50 ; Tél. infirmerie : 01-44-07-89-31 ; courriel : siumpps@univ-paris1.fr

<https://www.pantheonsorbonne.fr/etudiant/sante/>

Dispositif de lutte contre les harcèlement

Ce dispositif permet à toute personne victime ou témoin d'une situation de harcèlement, d'être écoutée et orientée, dans la confidentialité, au 01-44-07-87-00 ou par courriel à sosharcelements@univ-paris1.fr
<https://www.pantheonsorbonne.fr/dispositif-de-lutte-contre-les-harcelements>

Il est également possible de s'adresser au collectif Clasches (Collectif de lutte contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur) : <http://clasches.fr/>

Les associations et les syndicats d'étudiants

Les associations d'étudiants de géographie

Les étudiants de géographie de l'Université Paris 1 ont fondé des associations qui participent activement, chacune dans des registres différents, à la vie de l'UFR de Géographie et contribuent à son dynamisme et à sa convivialité.

Arrimage

Cette association, d'envergure nationale, fondée en 1996, rassemble des étudiants, des jeunes diplômés, des enseignants-chercheurs, des professionnels de la photographie et de la vidéo. Elle réfléchit à la place et au rôle de l'image dans l'approche et l'analyse des territoires et des sociétés. Elle organise chaque automne le *Festival Territoires en Images*, à l'Institut de Géographie, où sont diffusés des travaux originaux à travers deux compétitions : la projection de films documentaires et une exposition photographique. Un jury composé d'enseignants, de professionnels de l'image et d'étudiants attribue des prix pour chacune d'entre-elles.

<http://www.arrimageasso.wordpress.com/> ; courriel : asso.arrimage@gmail.com

Ville inventive

Créée en 2010, cette association des géographes de Paris 1 propose une première approche du monde professionnel aux étudiants grâce à des formations et des événements à caractère professionnel. Elle bénéficie du label pépinière junior-entreprise car elle propose aussi des missions rémunérées, commandées par des collectivités locales et des entreprises, qui valorisent les compétences acquises dans les différentes formations de Paris 1 (aménagement, environnement, géopolitique) ainsi que la maîtrise de la cartographie et de ses outils. Elle organise chaque année un salon des métiers de la géographie qui présente les nombreux débouchés des formations proposées au sein de l'UFR de Géographie.

contact@villeinventive.com - <http://www.villeinventive.com/>

L'Œkoumène

Fondée en 2001 par des étudiants de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, son rôle premier est de favoriser la rencontre entre les étudiant(e)s et d'animer la vie étudiante tout au long de l'année. L'Œkoumène défend aussi l'intérêt des étudiants en Conseil d'UFR.

contact@oekoumenesorbonne ; facebook.com/oekoumene.sorbonne ; twitter.com/oekoumene

Les syndicats d'étudiants

Plusieurs syndicats sont présents à l'Université Paris 1. Représentant différentes obédiences politiques, ils permettent aux étudiants de participer, à tous les niveaux hiérarchiques, au fonctionnement de l'institution universitaire. Des représentants des étudiants sont ainsi membres du CFVU (Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire) et d'autres sont élus dans les Conseils de gestion de chacune des UFR.

UNEF (Union Nationale des Etudiants de France)

Centre PMF, bureau B 0905, unef.paris1@free.fr - www.unef.fr

Fédération Solidaires étudiant-e-s

Centre PMF, bureau B 0903, solidairesetuparis1@gmail.com - www.solidaires-etudiant-e-s.org

En géographie, le Conseil d'UFR compte 14 membres, dont 5 élus étudiants. Ils se présentent aux élections dans le cadre soit de listes portées par les syndicats étudiants d'envergure nationale précités, soit de listes spécifiques à la géographie : liste **L'Œkoumène** ou liste du collectif **Alter-Orbis**, créé en 2017 et rassemblant des étudiants de divers horizons : associatifs, indépendants, syndiqués UNEF ou Solidaires étudiant-e-s, etc.

www.facebook.com/AlterOrbisUFR08/ - alterorbis.paris1@gmail.com .

Table des matières

	page
Réussir en licence – Encadrement pédagogique du cursus de géographie	2
<i>Charte de l'étudiant de licence de Géographie</i>	2
Structure de la 1 ^{ère} année de licence de Géographie parcours Droit	3
<i>Maquette de la 1^{ère} année de licence de Géographie parcours Droit</i>	3
Principes du fonctionnement de la double licence Géographie-Droit	4
<i>Maquette de la 1^{ère} année de licence de Droit parcours Géographie</i>	4
Services et formations numériques	5
L'environnement numérique de travail (ENT)	5
La messagerie personnelle @etu.univ-paris1.fr	5
<i>Procédure d'activation de la messagerie @etu.univ-paris1.fr</i>	5
L'inscription pédagogique numérique (IP Web)	5
<i>Procédure d'inscription pédagogique IP Web</i>	6
La Certification PIX	6
Les Espaces Pédagogiques Interactifs (EPI)	6
Descriptifs des enseignements du 1 ^{er} semestre	7
Descriptifs des enseignements du 2 nd semestre	9
De l'inscription à la validation de l'année	11
Les inscriptions	11
<i>Règles des modes de contrôle des connaissances</i>	11
<i>Règles de constitution de l'emploi du temps</i>	11
Les modalités d'évaluation	12
<i>Calendrier de l'année universitaire et des sessions d'examens semestriels</i>	12
<i>Bonification</i>	13
<i>Calcul des résultats des évaluations</i>	13
<i>Règles de la compensation</i>	14
La validation de la 1 ^{ère} année et l'inscription en 2 ^{ème} année	15
Faire un stage professionnel	16
La vie universitaire	17
Les lieux de travail	17
Les services universitaires	18
Les syndicats et associations d'étudiants	19

ADMINISTRATION / SCOLARITÉ

Rose-Marie KINDOU-EDWIGES

Centre PMF, Bureau B702
90, rue de Tolbiac
75013 Paris
9h30-12h30 et 14h-16h30

Contact

geo1@univ-paris1.fr
01.44.07.88.47

RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

Responsable de la licence

Nathalie VANARA
nathalie.vanara@univ-paris1.fr

Responsable de la licence Géographie Parcours Droit

Yann RICHARD
yann.richard@univ-paris1.fr

Responsable du tutorat de géographie

Claire LEDUC
claire.leduc@univ-paris1.fr

ESPACE PÉDAGOGIQUE INTERACTIF

<http://cours.univ-paris1.fr/fixe/08-Geographie>

Tutorat de géographie

<https://www.univ-paris1.fr/ufr/ufr08/inscriptions-et-scolarité/tutorat/>

